



Mediametrie

**Bilan des Émissions de Gaz à Effet de
Serre réglementaire de Médiamétrie**

Année 2018

Décembre 2019



SOMMAIRE

1. Bilan des émissions de gaz à effet de serre	4
1.1. Description de la personne morale concernée	4
1.1.1. Informations administratives	4
1.1.2. Description sommaire de l'activité	4
1.1.3. Mode de consolidation	4
1.1.4. Description du périmètre organisationnel retenu	4
1.1.5. Description du périmètre opérationnel retenu (catégories/postes/sources)	5
1.2. Année de reporting de l'exercice et année de référence	5
1.2.1. Année de reporting	5
1.2.2. Année de référence	5
1.3. Emissions de GES	6
1.3.1. Emissions directes de GES (SCOPE 1)	6
1.3.2. Émissions indirectes associées à l'énergie (SCOPE 2)	7
1.3.3. Autres émissions indirectes de GES	7
1.3.4. Synthèse des émissions du bilan GES réglementaire	8
2. Les émissions évitées et les méthodes utilisées	10
3. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes	10
4. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de postes d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES	10
5. Facteurs d'émissions complémentaires de la base carbone	10
6. Analyse de l'évolution des émissions depuis 2011	11
6.1. Recalcul des émissions de l'année de référence	11
6.1.1. Données 2011	11
6.1.2. Résultats du recalcul des émissions de l'année de référence	11
6.2. Evolution des émissions de GES réglementaires entre 2011 et 2018	12
7. le plan d'actions	14
7.1. Objectifs de réduction : contexte national	14
7.2. Actions envisagées	15
7.2.1. Diminution des émissions liées aux déplacements professionnels (poste 2)	16
7.2.2. Diminution des émissions liées à la consommation d'électricité (poste 6)	17
8. Coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES	17
9. Données complémentaires	17

1. Bilan des émissions de gaz à effet de serre

1.1. Description de la personne morale concernée

1.1.1. Informations administratives

Tableau 1 : Informations administratives

Raison sociale	Médiamétrie
Code NAF	7320Z
Code SIREN	333 344 000
Adresse	70, rue Rivay 92300 Levallois Perret
Nombre de salariés	679

1.1.2. Description sommaire de l'activité

Médiamétrie est une entreprise spécialisée dans l'étude de marché et les sondages. Médiamétrie est le leader des études médias et l'acteur de référence de la mesure d'audience des médias en France.

1.1.3. Mode de consolidation

Le présent bilan règlementaire est réalisé selon le mode de consolidation par contrôle opérationnel.

1.1.4. Description du périmètre organisationnel retenu

Conformément à la réglementation, le périmètre organisationnel retenu intègre l'ensemble des établissements de Médiamétrie en France.

L'entreprise dispose de 4 entités juridiques (même numéro de SIREN), l'ensemble des émissions de GES de ces dernières est consolidé dans le présent rapport.

Tableau 2 : Périmètre opérationnel retenu

Etablissements			
Site	Ville	Effectifs (ETP)	Surface (m ²)
Médiamétrie Levallois Perret	70, rue Rivay - 92300 Levallois Perret 105 rue Jules Guesde 92300 Levallois-Perret	397	5 665
Médiamétrie Amiens	12b, bld. Alsace Lorraine - 80000 Amiens	244	1 500
Médiamétrie Petit Quevilly	70, rue Pierre Corneille - 76140 Le Petit Quevilly	19	435
Médiamétrie Sophia	1240, route des Dollines - 06560 Sophia Antipolis	19	497

Remarque : Médiamétrie Levallois Perret dispose de deux bâtiments voisins, rue Rivay et rue Vaillant, sur la commune de Levallois Perret. Ces deux entités sont référencées sous le même numéro de SIRET.

1.1.5. Description du périmètre opérationnel retenu (catégories/postes/sources)

le périmètre opérationnel retenu est constitué du seul périmètre obligatoire, à savoir les scopes¹ 1 et 2, correspondant aux postes 1 à 7, ci-dessous :

Tableau 3 : Poste d'émissions du périmètre retenu

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Prise en compte dans le bilan
SCOPE 1 Émissions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Non concerné
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Considéré
	3	Émissions directes des procédés hors énergie	Non concerné
	4	Émissions directes fugitives	Considéré
	5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Non concerné
SCOPE 2 Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Considéré
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Non concerné

L'ensemble des locaux étant chauffés à l'électricité, les activités de Médiamétrie ne sont cependant responsables d'émissions de GES que pour les postes 2, 4 et 6.

1.2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

1.2.1. Année de reporting

L'année de reporting est l'année **2018** (du 1er janvier au 31 décembre).

1.2.2. Année de référence

L'année de référence est celle du premier bilan réglementaire réalisé par Médiamétrie sur les émissions de l'année **2011**.

¹ Les « scopes » sont les différents périmètres d'émissions de GES pris en compte.

1.3. Emissions de GES

1.3.1. Emissions directes de GES (SCOPE 1)

Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (poste 2)

Identification des sources d'émissions de Médiamétrie :

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants des véhicules loués (location longue durée) par Médiamétrie. En 2018, seuls deux sites disposaient de véhicules : Médiamétrie Rivay (véhicules de fonction) et Médiamétrie Amiens (véhicules libre-service).

Calcul des émissions :

La consommation totale de carburants des véhicules de Médiamétrie s'élève, en 2018, à 76 469 litres de gasoil et à 3 306 litres d'essence (bilan des cartes carburant).

Sur la base de cette consommation, **les émissions directes de GES liées aux sources mobiles à moteur thermique sont de 199 tonnes CO2 eq.**

Tableau 4 : Emissions directes de GES liées aux sources mobiles à moteur thermique (poste2)

	Consommation totale en litres Sources : cartes carburant	Emissions de GES en tonnes CO2 eq
Médiamétrie Rivay	71 291 (gasoil)	178,47
Médiamétrie Rivay	3 306 (essence)	7,52
Médiamétrie Amiens	5 178 (gasoil)	12,96
Total	-	198,95

Emissions directes fugitives (poste 4)

Identification des sources d'émissions de Médiamétrie :

Les émissions directes fugitives correspondent, pour Médiamétrie, aux fuites de fluides frigorigènes des systèmes de climatisation.

Calcul des émissions :

Les fuites de fluides frigorigènes sont fournies par le prestataire en charge de la maintenance des systèmes de climatisation à partir des volumes de recharges réalisés.

En 2018, seul le système de climatisation du local technique du site de Médiamétrie Rivay a fait l'objet d'une recharge : 3,02 kg de gaz R410A.

Sur la base de cette consommation, les émissions directes fugitives liées à la climatisation des locaux sont de 5,8 tonnes CO2 eq.

Tableau 5 : Emissions directes fugitives liées à la climatisation (poste 4)

Consommation totale de gaz réfrigérant (R410A) en kg	Emission de GES en tonnes CO2 eq
3,02	5,80

1.3.2. Émissions indirectes associées à l'énergie (SCOPE 2)

Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (poste 6)

Identification des sources d'émissions de Médiamétrie :

Le poste 6 correspond à l'ensemble des consommations en électricité des établissements de Médiamétrie.

Calcul des émissions :

Les émissions de GES liées à ce poste sont calculées à partir des bilans annuels des consommations de l'ensemble des sites (données consolidées par Médiamétrie sur la base des factures du fournisseur).

Ainsi, globalement, la consommation électrique de l'ensemble des sites de Médiamétrie en 2018 est de 1 422 585 kWh. Sur cette base, **les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité sont de 56 tonnes CO2 eq.**

Tableau 6 : Emissions indirectes de GES liées à la consommation d'électricité (poste6)

Consommation totale en kWh	Emission de GES en tonnes CO2 eq
1 422 585	56,19

1.3.3. Autres émissions indirectes de GES

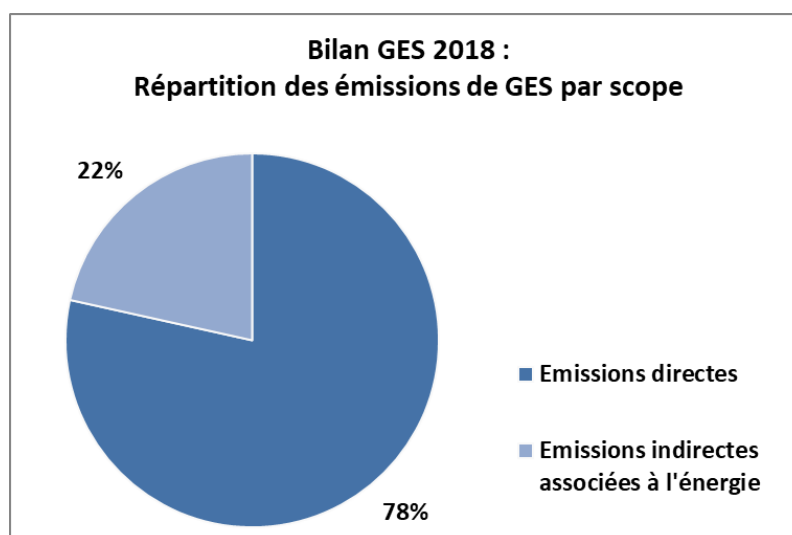
Médiamétrie réalise également une évaluation de ses émissions significatives de gaz à effet de serre en 2018 dans le but d'évaluer et de hiérarchiser les sources principales de ses émissions de CO2 afin de pouvoir définir un plan de réductions pertinent. Les postes d'émissions du scope 3 qui sont évalués sont : les déplacements (déplacements professionnels, défraiements, déplacements domicile-travail et déplacements des visiteurs), les achats et les immobilisations (voir "Rapport_emissions_significatves_GES_2018_MEDIAMETRIE").

Rappelons que le périmètre réglementaire, retenu pour cette étude, ne concerne que les émissions directes de GES (scope 1) et les émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2).

1.3.4. Synthèse des émissions du bilan GES réglementaire

L'ensemble des calculs a été réalisé avec le tableur V8.2 (2019) de la méthode Bilan carbone[®] de l'ABC.

Sur l'année 2018, les émissions de GES sont estimées à 205 tonnes CO₂ eq pour le SCOPE 1 et à 56 tonnes pour le SCOPE 2.



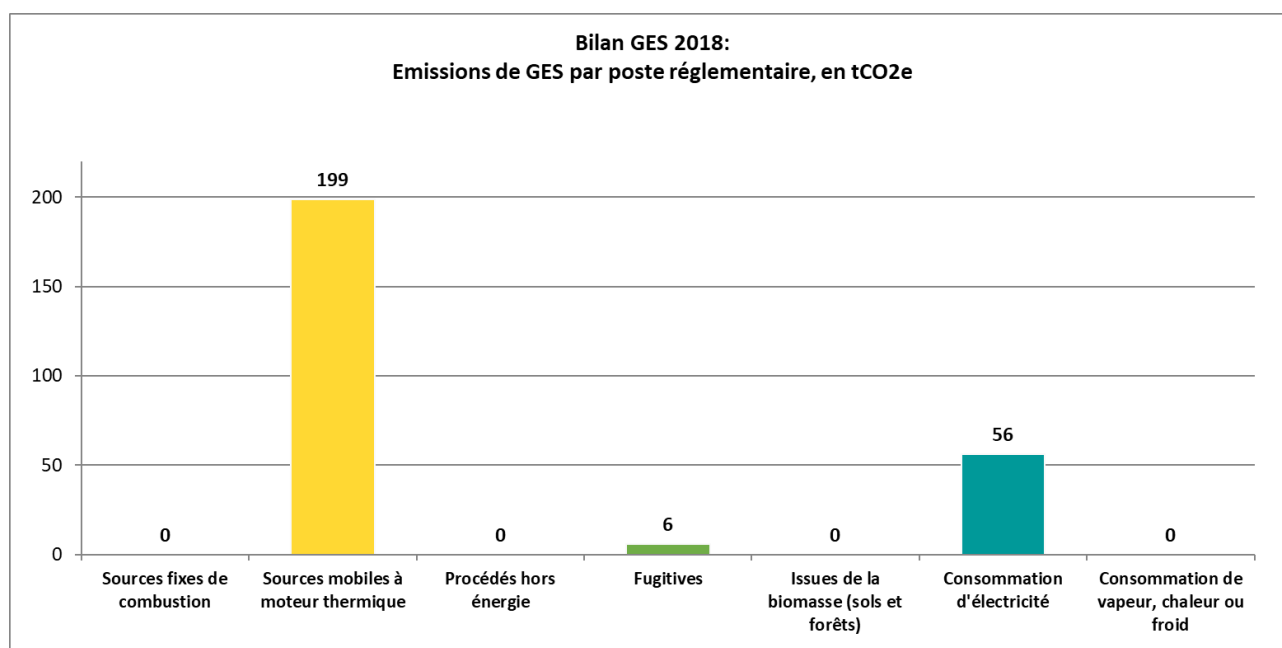
Sur l'année 2018, les émissions de GES de Médiamétrie sont de :
261 tonnes CO₂ eq.

Ces émissions correspondent, par exemple, aux émissions annuelles d'environ 24 français (empreinte carbone d'un Français = 10,7 tonnes de CO₂eq par an²), à la consommation d'environ 7 tonnes de viande de bœuf (produite en France) ou encore à celles d'environ 100 allers-retours Paris-New-York.

² L'empreinte carbone calculée par le service statistique du commissariat générale du développement durable représente la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise pour satisfaire la consommation française, y compris les émissions liées aux importations.

Tableau 7 : Synthèse des émissions de GES

Catégories d'émissions	Numéros	Emissions de GES en tonnes CO2 eq	Part des émissions (%)
SCOPE 1 Émissions directes de GES	1	Non concerné	0
	2	199	76
	3	Non concerné	0
	4	6	2
	5	Non concerné	0
	Sous-total	205	78
SCOPE 2 Émissions indirectes associées à l'énergie	6	56	22
	7	Non concerné	0
	Sous-total	56	22
Total		261	100



La majeure partie des émissions de GES de Médiamétrie est due aux déplacements des salariés avec les véhicules de la société (poste d'émission N°2). Ils représentent en effet, 76 % des émissions de GES dans le bilan règlementaire.

2. Les émissions évitées et les méthodes utilisées

Les éventuelles émissions évitées n'ont pas été quantifiées. Cependant, Médiamétrie a mis en place le tri des déchets (papiers, cartons, bouteilles plastiques, gobelets, cartouches d'impression...). Ces derniers, collectés par un prestataire spécifique sont réutilisés pour la fabrication de nouveaux produits et permettent ainsi une économie de matières, d'énergie et donc participe à une certaine réduction des émissions de gaz à effet de serre.

3. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

L'incertitude sur le bilan des émissions de GES réglementaire de Médiamétrie est de 4 %.

Cette incertitude ne perturbe pas la hiérarchie des postes d'émissions du bilan GES réglementaire. Cette incertitude est essentiellement due à celles des facteurs d'émissions (incertitude intrinsèque aux facteurs d'émission de la Base Carbone®) auxquelles s'ajoutent de faibles incertitudes attribuées aux données de consommations énergétiques récoltées.

Tableau 8 : Incertitude par postes d'émission

Catégories d'émissions	Numéros	Emissions de GES en tonnes CO2 eq	Incertitude en tonnes CO2 eq
SCOPE 1 Émissions directes de GES	1	Non concerné	
	2	199	9
	3	Non concerné	
	4	6	2
	5	Non concerné	
	Sous-total	205	9
SCOPE 2 Émissions indirectes associées à l'énergie	6	56	6
	7	Non concerné	
	Sous-total	56	6
Total		261	11

4. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de postes d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Aucun poste des scopes 1 et 2 n'a été exclu.

5. Facteurs d'émissions complémentaires de la base carbone

Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions de GES du présent bilan réglementaire sont tous issus de la Base Carbone® de l'Ademe.

6. Analyse de l'évolution des émissions depuis 2011

6.1. Recalcul des émissions de l'année de référence

Le bilan GES 2011 (année de référence) a été recalculé dans le tableur V8.2 afin de pouvoir comparer les résultats sur la même base de calcul (et à isopérimètre).

6.1.1. Données 2011

Les données de consommations d'énergies déclarées en 2011 sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Récapitulatif des données de consommation déclarées en 2011

Catégories d'émissions	Numéros	Consommation prise en compte	Quantité déclarée
SCOPE 1 Émissions directes de GES	2	Distances parcourues en km motorisation diesel moins de 6 CV	20 000
		Distances parcourues en km motorisation diesel moins de 6 à 10 CV	1 683 266
		Distances parcourues en km motorisation diesel plus de 10 CV	41 875
	4	Fluide frigorigène en kg – R410	9,35
		Fluide frigorigène en kg – R22	133
SCOPE 2 Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Consommation d'électricité en kWh	1 059 533

6.1.2. Résultats du recalcul des émissions de l'année de référence

Avec les nouveaux facteurs d'émissions, les émissions de GES règlementaires pour Médiamétrie, en 2011, ont été de 621 tonnes CO2 eq.

Tableau 10 : Synthèse des émissions de GES de l'année de référence recalculées avec le dernier tableur

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES en tonnes CO2 eq
SCOPE 1 Émissions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Non concerné
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	309
	3	Émissions directes des procédés hors énergie	Non concerné
	4	Émissions directes fugitives	252
	5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Non concerné
	Sous-total		
SCOPE 2 Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	60
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Non concerné
	Sous-total		
Total			621

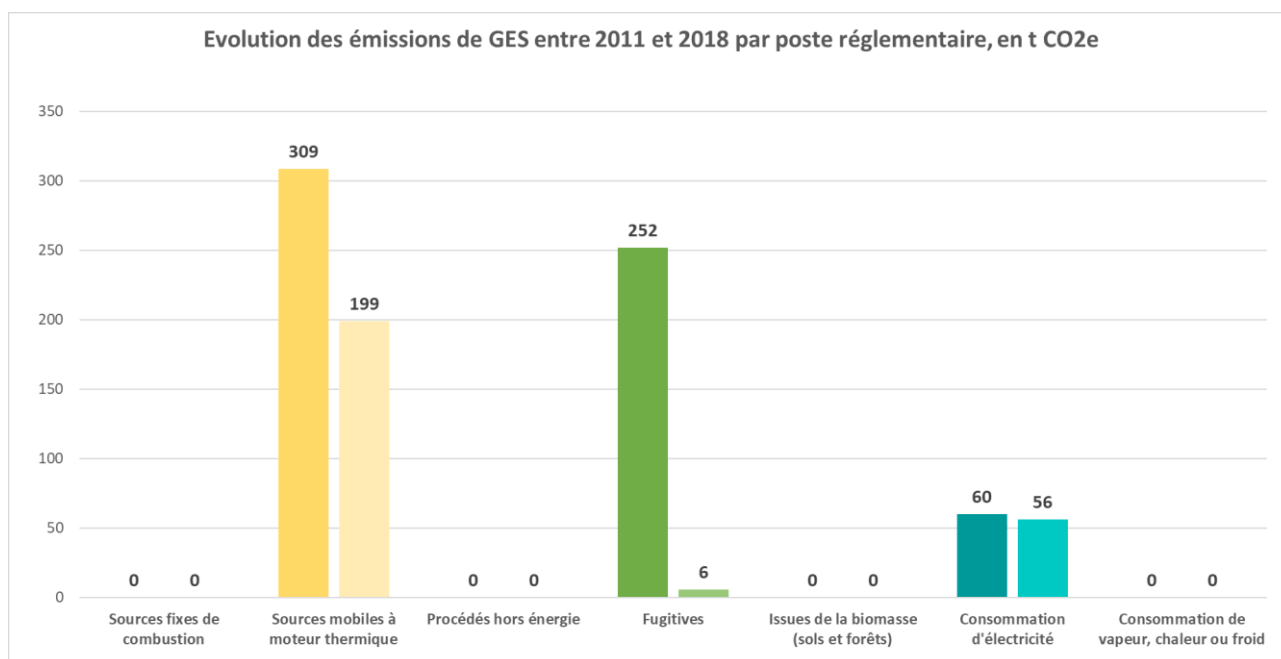
6.2. Evolution des émissions de GES réglementaires entre 2011 et 2018

Entre 2011 et 2018 les émissions de GES réglementaires ont diminué d'environ 58 % soit **360 tonnes CO2 eq.**

Tableau 11 : Evolution des émissions de GES entre 2011 et 2018 (isopérimètre et derniers facteurs d'émissions)

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions de GES en tonnes CO2 eq		
			2011	2018	Différence
SCOPE 1 Émissions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Non concerné		
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	309	199	- 110
	3	Émissions directes des procédés hors énergie	Non concerné		
	4	Émissions directes fugitives	252	6	- 246
	5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Non concerné		
	Sous-total			561	205
SCOPE 2 Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	60	56	- 4
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Non concerné		
	Sous-total			60	56
Total			621	261	- 360

Evolution des émissions de GES entre 2011 et 2018 par poste réglementaire, en t CO2e



Cette forte diminution est, pour l'essentiel, due à celle des émissions liées aux fluides frigorigènes qui passent de 252 tonnes de CO₂e en 2011 à seulement 6 tonnes de CO₂e en 2018. Ces 246 tonnes en moins représentent 68 % de la baisse des émissions de GES observée entre l'année de référence et 2018.

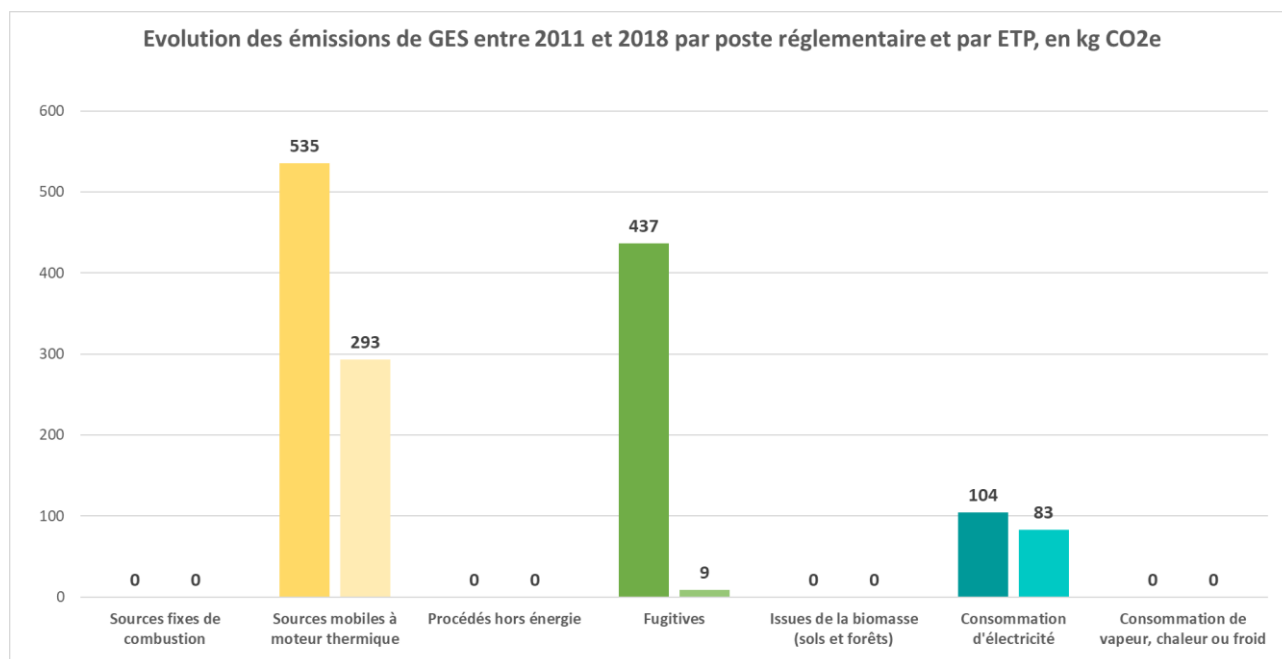
Les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes sont, par nature, très aléatoires d'une année à l'autre (car directement liées aux fuites accidentelles). En 2011, une importante recharge a été réalisée sur le site d'Amiens, avec 133 kg de gaz R22, qui explique cette importante émission de GES en 2011. Cette recharge est responsable de 93 % des émissions dites fugitives en 2011 (243 tonnes de CO₂e sur les 252 tonnes émises au total).

Cependant, même sans considérer ce poste, les émissions de GES de Médiamétrie ont connues une baisse de 114 tonnes de CO₂ eq en passant de 369 tonnes en 2011 à 255 tonnes en 2018, soit une diminution de 31 %.

Cette baisse significative est essentiellement due à celle des émissions liées aux consommations de carburants des véhicules loués par Médiamétrie qui ont diminuées de 110 tonnes de CO₂e depuis 2011.

Malgré une hausse de la consommation d'électricité, les émissions de GES liées ont diminué de 4 tonnes. Cette baisse est due à celle du facteur d'émission de la production d'électricité en France (celui-ci est en effet passé de 78,5 en 2011 à 57,1 gCO₂e/kWh en 2018). L'augmentation de la consommation d'électricité est liée à la croissance notable des effectifs de Médiamétrie qui passent de 577 ETP en 2011 à 679 ETP en 2018, soit une progression de 17,7 %. Cette dernière a notamment nécessité l'ouverture d'un second site sur la commune de Levallois-Perret (rue Vaillant).

Hors fluides frigorigènes, les émissions de GES moyennes par ETP sont passées de 639 à 376 kg CO₂e entre 2011 et 2018, soit une baisse de 41 %.



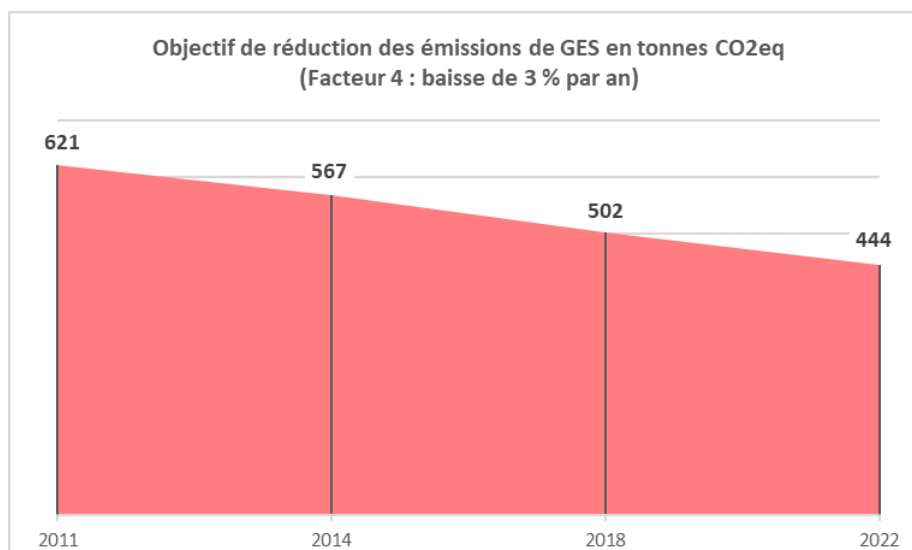
7. le plan d'actions

7.1. Objectifs de réduction : contexte national

Au niveau national, l'État s'est fixé deux objectifs :

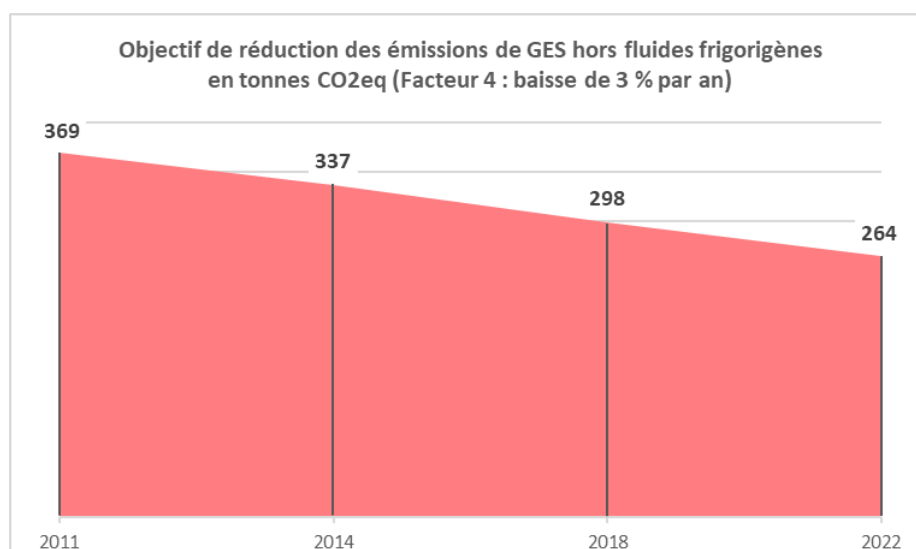
- **Le facteur 4** est inscrit dans la loi française depuis 2005 (loi POPE) et a été clairement réaffirmé en 2009 (loi Grenelle 1) puis transposé dans le Code de l'énergie sous la forme d'un objectif de **division par 4 du niveau de 1990**, des émissions des six principaux gaz à effet de serre (GES) pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, soit un rythme moyen de **- 3 % par an entre 2005 et 2050**,
- **La loi transition énergétique** pour la croissance verte a été promulguée le 17 août 2015. Ce texte fixe l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de **40 % entre 1990 et 2030** et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.

Dans l'optique de s'aligner aux objectifs nationaux du facteur 4 (réduction de 3 % par an des émissions de GES), Médiamétrie, à partir de l'année de référence (2011), devait voir ses émissions de GES réduites à 502 tonnes de CO₂ eq en 2018, soit une baisse de 119 tonnes. Cet objectif est largement atteint puisque la baisse observée est de 360 tonnes de CO₂ eq.



Cependant, ces chiffres n'ont pas de réelle signification en raison, comme déjà exposé, des importantes émissions liées aux fluides frigorigènes en 2011. Toutefois, sans considérer ces dernières, Médiamétrie atteint également le rythme de réduction attendu avec une baisse observée de 114 tonnes pour un objectif de 71 tonnes.

La réduction des émissions de GES de Médiamétrie, sur un rythme de 3% par an depuis l'année de référence et hors fluides frigorigènes, devrait atteindre en 2022, année du prochain bilan GES réglementaire, 264 tonnes de CO₂ eq. Les émissions observées en 2018 (hors fluides frigorigènes), avec 298 tonnes, sont déjà inférieures de 9 tonnes à cet objectif.



7.2. Actions envisagées

D'ici 2023, Médiamétrie s'engage à maîtriser et à réduire son impact sur l'environnement à travers deux actions sur les émissions de GES liées à la consommation de carburants et à la consommation énergétique (électricité).

Par ailleurs, Médiamétrie est actuellement en réflexion pour la mise en place d'une politique de compensation carbone de ses émissions de GES. Cette dernière pourrait se traduire par des actions de reforestation.

Le principal poste d'émissions de GES de Médiamétrie est celui lié aux consommations de carburants des véhicules de Médiamétrie (poste d'émissions N°2). Il représente en effet plus des trois quarts des émissions de Médiamétrie en 2018. Le plan d'actions proposé se concentre donc sur cette catégorie d'émissions de GES pour laquelle, par ailleurs, les réductions peuvent être relativement faciles et rapides à mettre en œuvre (en comparaison aux actions relevant de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments).

Des actions visant à réduire les consommations en électricité, second poste d'émissions de GES en 2018, sont également proposées.

7.2.1. Diminution des émissions liées aux déplacements professionnels (poste 2)

Afin de réduire la consommation en carburants de son parc véhicules, Médiamétrie souhaite promouvoir et inciter ses collaborateurs à l'adoption de pratiques d'écoconduite.

Médiamétrie a ainsi testé pendant deux mois (septembre à novembre 2019) un boîtier d'assistance digitale à l'écoconduite sur deux véhicules (boîtier "WeNow").

Ce dispositif consiste en l'installation d'un boîtier de contrôle sur les véhicules, associée à une application sur smartphone. A chaque fin de trajet, le conducteur reçoit un récapitulatif de son trajet avec des conseils d'écoconduite pour diminuer sa consommation de carburant et donc les émissions de gaz à effet de serre. La réduction de consommation de carburant, annoncée par le prestataire, s'élève de 5 à 15 %.

Si les tests sont concluants, Médiamétrie déploiera le dispositif sur un potentiel de 25 véhicules roulant plus de 20 000 kilomètres par an. Sur cette base et pour une diminution moyenne de 10 % de la consommation de carburants, la baisse des émissions de gaz à effet de serre pour Médiamétrie pourra s'élever à 8 tonnes de CO2 eq par an.

Par ailleurs, le prestataire propose également de compenser les émissions de GES en utilisant une partie des économies de carburants réalisées au profit de projets soutenus par l'ONU et d'actions de reforestation en France.

⇒ *Indicateur : émissions de gaz à effet de serre en équivalent tonnes Co2 / an (sur la base des consommations réelles)*

Si les tests ne sont pas concluants, Médiamétrie mettra en place :

- une session de formation à l'écoconduite, ou un rappel pour une consolidation des acquis, pour les utilisateurs de véhicules utilitaires. L'objectif est de modifier les comportements des conducteurs afin qu'ils adoptent, de manière pérenne, une conduite économe en carburant.

⇒ *Indicateur : nombre d'heures de formations à l'écoconduite / véhicule utilitaire*

- un suivi régulier de ces consommations en carburants (grâce aux cartes Total) afin d'accroître la lisibilité de la consommation réelle de carburants de la flotte de véhicules. L'analyse de ces données permettra, dans un second temps, de mettre en place des mesures de réductions adaptées.

⇒ *Indicateur : consommation théorique vs consommation réelle (en litres pour 100km)*

7.2.2. Diminution des émissions liées à la consommation d'électricité (poste 6)

Médiamétrie suit mensuellement les consommations d'électricité de ses 4 sites. Afin de réduire ces dernières, les collaborateurs sont sensibilisés aux écogestes et Médiamétrie modifiera les périodes de climatisation et chauffage en décalant d'une semaine leurs mises en route lors des intersaisons (respectivement mai et octobre).

⇒ *Indicateur : consommations électriques mensuelles sur les 4 sites en kWh et/ou en €*

Par ailleurs, Médiamétrie étudiera l'installation d'un sous-comptage par étage pour affiner le reporting des consommations électriques. L'objectif sera d'analyser le profil des consommations et de proposer des actions adaptées pour optimiser et réduire ces consommations.

⇒ *Indicateur : part énergétique par plateau et par type de consommation*

Médiamétrie envisage également, pour deux compteurs, le passage à la fourniture d'électricité 100 % renouvelable (prestataire potentiel Enercoop). Ce type de fournisseur garantit une couverture à 100% de la consommation annuelle par de l'énergie renouvelable achetée à des producteurs indépendants.

⇒ *Indicateur : part des énergies vertes dans notre approvisionnement en électricité*

8. Coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES

Personne ressource	Mathilde BOUDIER-GUERMEUR
Fonction	Adjointe au Responsable des Moyens Généraux
Adresse	70 rue Rivay - 92532 Levallois-Perret Cedex
Téléphone	01 47 58 97 67
Mèl	mboudier-guermeur@mediametrie.fr

9. Données complémentaires

Données collectées :

L'ensemble des données ayant permis la réalisation de ce bilan GES réglementaire est disponible dans le fichier Excel joint « **donnees_GES_2018.xlsx** ».

Un extrait de ce rapport sera consultable sur le site de l'ADEME : <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>